NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 13 août 18, est distribuée à la demande de la délégation du Costa Rica.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| RTCA 67.04.54:10. *Alimentos y Bebidas Procesadas. Aditivos Alimentarios* (Aliments et boissons transformées. Additifs alimentaires) |
| Le 10 février 2011, le gouvernement de la République du Costa Rica a notifié, sous la cote G/SPS/N/CRI/100, le projet de règlement RTCA 67.04.54:10 intitulé "Aliments et boissons transformées. Additifs alimentaires", dans le but de définir les additifs alimentaires permis pour les aliments qui sont commercialisés sur le territoire des États parties; le texte notifié ne s'applique ni aux auxiliaires technologiques, ni aux substances généralement utilisées comme ingrédients.  L'objet du présent addendum est d'informer les Membres de l'OMC que ce règlement a été actualisé et qu'il a été ménagé un délai de 60 jours à compter de la date de notification pour la présentation d'observations au sujet de ce texte.  <https://members.wto.org/crnattachments/2018/SPS/CRI/18_4384_00_s.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [ ] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [**X**] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres: |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [**X**] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: 13 octobre 2018 |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**